



Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 4 octobre 2023 à 18h
Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents ou représentés : 29

Date de la convocation :
28 septembre 2023

Délibération n° DCM23-10-04P35

Finances – Etude de définition du programme de construction d'un cinéma – Révision de l'autorisation de programme

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,
M. Jean-Marie Sabatier, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, Adjoints,

M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, Conseillers municipaux,

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Jean-Luc Barral, M. Jean-Jacques Pinet, Mme Louise Jaber, Mme Catherine Klein, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani et M. Salvador Ruiz

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Michèle Guibal
M. Jean-Luc Barral à M. Gérard Bessière
M. Jean-Jacques Pinet à M. Georges Bélart
Mme Catherine Klein à M. Jean-Marie Sabatier
Mme Louise Jaber à Mme Joëlle Mouchoux
M. Patrick Javourey à Mme Elisabeth Blanquet
Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez
M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési
Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé
Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani
M. Salvador Ruiz à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Véronique Delorme

Par délibération du 19 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme concernant l'étude de définition du programme de construction d'un cinéma pour un montant total de 119 000 €.

La répartition des crédits de paiement a été modifiée en dernier lieu par délibération du 21 décembre 2022 comme suit :

2022	2023	TOTAL
4 680 €	114 320 €	119 000 €

Considérant le niveau de précision élevé attendu pour les études de conception, au vu des propositions de partenariat formulées en ce sens par l'Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie, il est nécessaire de porter le montant total de l'autorisation de programme à hauteur de 139 000 € et de modifier en conséquence la répartition des crédits de paiement comme suit :

2022	2023	TOTAL
4 680 €	134 320 €	139 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de réviser l'autorisation de programme concernant l'étude de définition du programme de construction d'un cinéma, pour porter son montant total à hauteur de 139 000 € et modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

2022	2023	TOTAL
4 680 €	134 320 €	139 000 €

- de dire que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre de la décision modificative n° 2 au budget principal de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a été présentée en Commission « Ressources et moyens » le 20 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

(avec 21 voix POUR, 8 voix CONTRE [M. Salavador Ruiz représenté par Mme Claudine Soulairac, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô, M. Michel Vullierme, M. Franck Rugani, Mme Marie Passieux représentée par M. Franck Rugani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani représentée par Mme Claude Blaho-Poncé])

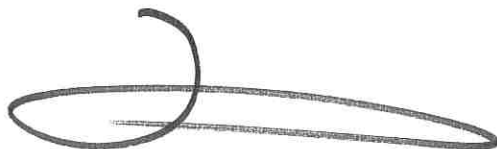
DECIDE de réviser l'autorisation de programme concernant l'étude de définition du programme de construction d'un cinéma, pour porter son montant total à hauteur de 139 000 € et modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

2022	2023	TOTAL
4 680 €	134 320 €	139 000 €

DIT que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre de la décision modificative n° 2 au budget principal de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE